

Charte de mise en réseau des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents

Faire partie du réseau, cela signifie avoir accès à des informations, bénéficier du soutien de chacun de ses membres, que celui-ci soit financier ou sous forme de service. Cela représente aussi un engagement personnel d'apporter son concours à chacun des autres acteurs ou de s'engager à recevoir les familles qui pourraient lui être adressées. Tout cela naturellement en respectant les règles de déontologie, de compétence professionnelle propres à chacun.

La charte, validée par le Comité de Pilotage, représente cet engagement volontaire. Elle est proposée à la signature de tous ceux qui souhaitent y souscrire et s'investir dans le Réseau.

La Charte

Etre parents, cela ne va pas de soi. La famille n'est pas une structure figée. Elle est en évolution permanente. Chaque jour apporte son lot d'événements nouveaux et de situations nouvelles pour lesquelles il n'existe pas de réponses toutes faites.

Il faut valoriser l'animation et la mise en réseau de tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant, vis-à-vis de leurs enfants en :

- suscitant les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents,
- mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif,
- respectant un cadre éthique favorisant l'équilibre des relations familiales, ouvert à toutes les formes de familles et qui s'appuiera notamment sur les textes relatifs aux droits de l'enfant et de la famille.

En m'inscrivant dans le réseau, je m'engage à :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents en matière de responsabilité et d'autorité, de confiance en soi, de transmission des valeurs et de l'histoire familiale, d'élaboration de repères, de protection et de développement de l'enfant.
2. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif, privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
3. Encourager les responsables des lieux et structures d'accueil, fréquentés par les parents et les enfants, à prendre en compte les initiatives des familles et les aider à les mettre en œuvre.
4. Favoriser une meilleure conciliation des temps familiaux et professionnels.
5. Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à destination des intervenants bénévoles ou professionnels, pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques. Elles devront assurer un bon équilibre entre la participation des parents et l'intervention des professionnels.
6. Garantir l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles différentes.
7. Inscrire les projets dans la durée, le cas échéant par le biais de conventions pluriannuelles engageant les différentes institutions dans les actions.
8. M'impliquer dans un réseau mobilisable et compétent, sur des bénévoles et des professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles aujourd'hui.
9. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement du réseau, adapté à la réalité sociale et géographique du Loir-et-Cher.

Fait à

le